

Les phrases grecques translittérées dans les inscriptions latines

Gérald PURNELLE

1. Les documents épigraphiques qui mêlent les deux langues classiques sur un même support ne sont pas rares : on trouve bon nombre d'inscriptions bilingues dans tout le monde romain. Moins fréquente est la présence, dans une inscription, d'un texte qui, rédigé dans une des deux langues, est noté au moyen de l'alphabet normalement réservé à l'autre. Ce phénomène — la translittération — est attesté pour l'une et l'autre langue. Sa fréquence n'est pas la même dans un cas et dans l'autre : les inscriptions contenant un texte latin translittéré en grec sont nettement plus fréquentes que celles qui présentent un texte grec ayant subi le traitement inverse. C'est cette deuxième série que, dans un premier temps, je me propose d'étudier dans les pages qui suivent.

Le procédé de translittération mérite d'être clairement défini et distingué d'autres types d'échanges entre les deux langues attestés sur les pierres. En voici deux définitions, tirées l'une du dictionnaire Robert et l'autre du *Dictionnaire de la linguistique*¹ : « transcription lettre par lettre, dans laquelle on fait correspondre à chaque signe d'un système d'écriture un signe dans un autre système » ; « opération qui consiste à remplacer les lettres d'un alphabet servant à écrire une langue par celles d'un autre alphabet ».

Dans les cas qui vont nous occuper, les mots grecs ne subissent aucune modification linguistique, malgré la particularité de leur notation ; ils ne doivent donc pas être confondus avec les nombreux vocables (noms propres — anthroponymes, théonymes, toponymes, etc. —, termes techniques ou substantifs plus courants) qui sont *intégrés* dans des textes latins. Ceux-ci sont, dans l'immense majorité des cas, insérés dans une phrase latine et adaptés à la morphologie de la langue emprunteuse : chacune de ces formes prend la

¹ *Dictionnaire de la linguistique*, sous la direction de Georges MOUNIN, Paris, 1974.

désinence latine que lui confère sa fonction syntaxique dans le texte. Il n'en est pas de même pour les inscriptions évoquées plus haut : abstraction faite de l'emploi de caractères latins, aucune modification n'est apportée à la *forme* des mots ; linguistiquement parlant, ils restent inchangés. De plus, les mots grecs figurant dans ces inscriptions ne sont généralement pas mêlés à un texte latin : soit ils forment un texte homogène, parfois très court, syntaxiquement séparé du texte latin, soit ils constituent le seul texte de l'inscription, exempt de tout mot latin.

Il convient donc de distinguer la translittération, qui se limite à la notation d'une langue au moyen du système graphique d'une autre, et l'insertion de mots étrangers dans un phrase authentiquement latine.

En conséquence de tout ce qui précède, seront également écartés de cette étude les cas où *un seul* mot grec (la plupart du temps un substantif) est translittéré à l'intérieur d'une phrase latine, même s'il ne présente aucune adaptation morphologique et conserve sa désinence originelle². Seules seront prises en compte les inscriptions où un *texte* grec (parfois limité à un seul verbe) est écrit au moyen de caractères latins et non grecs.

2. Sans prétendre rassembler toutes les inscriptions de ce type qui, à ce jour, ont été découvertes, j'ai procédé à un relevé systématique dans l'ensemble du *C.I.L.* et dans le volume XIV des *I.G.* En me fondant sur les treize inscriptions trouvées, je me propose de définir la nature des textes translittérés et de déterminer les causes du recours à ce procédé. Je commencerai par une analyse graphématique des formes attestées, en examinant la façon dont sont représentés les sons grecs. Les treize inscriptions étudiées sont reproduites ci-dessous. Le texte latin est imprimé en minuscules et développé ; le texte translittéré est imprimé en capitales et repris en caractères grecs, entre parenthèses, à la suite de l'inscription.

n° 1. *I.G.* XIV 626 (= *C.I.L.* X 11), Rhegium.

D(is) M(anibus). Fabia Sperata Sallusti (u)s A^g athocles O CAE RODIOS
α(ὐ) τοῖς ἐπόησαν. (ὁ καὶ ῥόδιος)

n° 2. *I.G.* XIV 1123, Tibur.

Sur une face : Ἀγαθῶι δαίμονι.

Sur l'autre face : AGATHO DAIMONI sacrum e v(oto) s(uscepto).

² Cf., p. ex., l'inscription *C.I.L.* V 523 : *Ex responso antistitum prospolois C. Lucanus Seuerus pro L. Lucano filio.*

n° 3. *I.G.* XIV 1395 (= *C.I.L.* VI 11695 = 34046; *I.C.V.R.* 8445), Rome.

Annibonius fecit sibi et suis locum homi(ni)bus n(umero) VIII intro formas. EC TON EMON PANTON TVTO EMON. (ἐκ τῶν ἐμῶν πάντων τοῦτο ἐμόν.)

n° 4. *I.G.* XIV 1612, Rome.

D(is) M(anibus). EVRESIN ENTHADE GE CATECHI THANATOEIO LA-CHVSA[N] METERA TEN EVTECHNON EVDEMONES PARHODITAE.

(Εὔρεσιν ἐνθάδε γῆ κατέχει θανάτοιο λαχοῦσα[ν], μητέρα τὴν εὐτεκνον· εὐδαίμονες, παροδῖται.)

n° 5. *I.G.* XIV 1705 (= *C.I.L.* VI 20616; MORETTI, 628; L. VIDMAN, *Sylloge inscriptionum religionis Isiacae et Sarapiacae*, Berlin, 1969, n° 460), Rome.

D(is) M(anibus). Iulia Politice. DOE SE OSIRIS TO PSYCRON HYDOR.

(δοίη σοι Ὕσιρις τὸ ψυχρὸν ὕδωρ.)

n° 6. *I.G.* XIV 2404,6 (= *C.I.L.* IX 6078,75), tuile.

DIONISIOS COLOPONIOS EPOI. (Διονύσιος Κολοφώνιος ἐποίει.)

n° 7. *I.G.* XIV 2529 (= *C.I.L.* XIII 2004), Gaule.

CHERE HYGIENE. D(is) M(anibus) et memoriae aeternae [I]uliae Artemisiae [nat(ione)?] Asiana, qu(a)e [ui]xit annos XXIII [Ti]tus Fla(uius) Hermes [c]oniugi pientis[sim] (a)e et castissimae [et] incomparabi[l]i p(onendum) c(uravit) ob meritis [s]uis et sub ascia didicavit.

(χαῖρε, ὑγίαινε.)

n° 8. *C.I.L.* IV 1111 (= DIEHL, *Pomp.*, 300), Pompéi, dans l'amphithéâtre.

Omnia munera uicisti. TON HEN̄TA (*sic*) THEAMATON ESTI.

(τῶν ἑπτὰ θεαμάτων ἐστί.)

n° 9. *C.I.L.* IV 2425, Pompéi.

DOS PYGIZA. (δὸς πυγίσα.)

n° 10. *C.I.L.* VI 21617, Rome.

D(is) M(anibus). Lucia Dionusias et Fl(auius) Iulianus parentes feceru[n]t et Fl(auius) Adrastus maritus coiugi inco(m)parabili fecit Modiae Crescentinae qu(a)e uixit ann(os) XXII me(n)ses III dies XVII. EVSPYXI THYGATER VDIŞ ATHANATOS. so(mno) ae(ternali).

(εὐψύχει, θύγατερ, οὐδεις ἀθάνατος.)

n° 11. *C.I.L.* XIV 603.

D(is) M(anibus). Aristiae Nicareteni quae uixit annis XVI me(n)s(ibus) VIII die(bus) VII ho(ris) X. Iul(ius) Aristio fil(iae) piissim(ae) dulcissimae Iul(ius) Arimo coiugi suae benemerenti fecerunt. EVPSYCHI NICARETE VDIS ATHANATOS. Loc(us) conces(sus) a Fauia³ Alexandria.
(εὐψύχει Νικαρέτη· οὐδεις ἀθάνατος.)

n° 12. *C.I.L.* XIV 656.

D(is) M(anibus). M(arcus) Aur(elius) Felix M(arco) Aur(elio) Tatonii filio dulcissimo q(ui) uix(it) m(ensibus) XI dieb(us) XXII. EVDOXI EVPSYCHI.
(Εὐδόξι, εὐψύχει.)

n° 13. *C.I.L.* XIV 1901.

Elpidius COEMATE ENTADE META IRENE annuclus m(ensibus) VIII.
(χοιμάται ἐνθάδε μετὰ εἰρήνη)⁴.

3. Les solutions graphiques utilisées comme correspondants des signes et sons grecs dans ces inscriptions méritent d'être examinées, préalablement au contenu des textes eux-mêmes.

L'aspiration est généralement bien transcrite, qu'elle soit initiale ou qu'il s'agisse de consonnes aspirées : ce sont les graphies savantes qui, le plus souvent, notent ces sons grecs. Ainsi, thêta est noté TH dans les inscriptions n° 2, 4 (deux fois), 8, 10 (deux fois) et 11; CH transcrit le khi aux n° 4 (deux fois), 7, 11 et 12; l'aspiration initiale est explicitement conservée en 5, 7 et 8. Le caractère généralement correct de ces inscriptions inclut même la notation d'une interspiration dans PARHODITAE (n° 4).

Les graphies populaires sont plus rares : rho initial est noté R et non RH en 1; l'aspiration initiale est omise en 1 (O = ô) et en 4 (EVRESIN); phi est noté P et non PH en 6; on trouve C au lieu de CH en 5 (PSYCRON) et T au lieu de TH en 13 (ENTADE). Dans un cas, le son grec n'a pas été véritablement transcrit, le signe qui le note en grec ayant été simplement repris dans la forme

³ Fauia = Fabia.

⁴ La forme verbale ζήσας apparaît translittérée dans quelques inscriptions latines, notamment en *C.I.L.* XII 182 (*[–]lam uiuus sibi fecit recenti. ZESES.*) et en *C.I.L.* II 6124. Je n'ai pas retenu deux inscriptions constituées d'un seul nom translittéré (*C.I.L.* XIV 2650: TELEMACHOS; *C.I.L.* XIV 2651: DIPHILOS POETES), non plus que l'inscription *I.G.* XIV 678, où le nom, le patronyme et l'ethnique du défunt sont translittérés: HERACLAS HERACLIDV ALEXANDREVS uixit an(nis) L h(ic) s(itus) ('Ηρακλᾶς Ἡρακλείδου Ἀλεξανδρεὺς).

translittérée (EVSPYXI = εὐψύχει, n° 10). Enfin, on relève un cas d'emploi hypercorrect du signe H, dans EVTECHNON (n° 4).

La plupart de ces déviations par rapport à la norme de transcription de l'aspiration obéissent à des tendances dont j'ai été amené à établir l'existence par ailleurs⁵ : les graveurs romains utilisaient plus facilement une graphie populaire devant une consonne qu'ailleurs (PSYCRON); la graphie savante RH est moins fréquente que celles des occlusives aspirées; l'analogie lexicale peut jouer un rôle dans l'apparition de l'hypercorrection; l'aspiration initiale est plus facilement notée devant un upsilon (HYDOR) qu'ailleurs.

La transcription du psi, attesté dans la forme εὐψύχει (n° 10, 11, 12), est marquée en 10 par une métathèse des deux signes latins P et S : EUSPYXI. Cette graphie trahit une prononciation latine défectueuse, les Latins ayant eu, parfois, quelque difficulté à reproduire les groupes consonantiques grecs.

Exception faite de la forme DIONISIOS en 6, qui présente une graphie populaire, la voyelle upsilon est toujours notée au moyen de la graphie savante Y : n° 5 (deux fois), 7, 9, 10 (deux fois), 11, 12. L'autre graphie populaire (v) n'est pas attestée dans les treize inscriptions retenues.

Les anciennes diphtongues ει et ου, étaient, depuis longtemps déjà, réduites à des monophthongues au moment où les inscriptions ont été rédigées (depuis l'époque hellénistique⁶). En conséquence, elles sont notées de manière constante au moyen d'un seul signe en latin : I pour ει et V pour ου (n° 3, 4, 10, 11, 12, 13). Quant à la diphtongue ευ, elle est invariablement transcrite par EV.

La diphtongue οι est normalement notée OE (cf. n° 4 et 13). Devant voyelle, l'iota peut s'amuir, la graphie se réduisant à O (cf. n° 5 : DOE = δοίη; c'est sans doute également le cas dans EPOI, n° 6, où I représente la diphtongue ει — si la forme ne doit pas être développée en EPOI(EI)). Dans la seule forme SE = σοι (n° 5), la graphie porte la trace d'une monophthongaison latine.

La transcription de la diphtongue αι, par contre, est davantage marquée par l'évolution phonétique latine : on trouve plusieurs fois la graphie E (n° 4, 7, 13), la graphie « correcte » étant attestée en 1 et 4; les deux solutions

⁵ Cf. *Étude quantitative d'un problème d'orthographe latine : la transcription d'upsilon et des phonèmes aspirés dans les anthroponymes grecs des inscriptions de Rome*, thèse inédite (Université de Liège, 1991), en cours de publication.

⁶ Cf. M. LEJEUNE, *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972, §§ 240 et 241.

coexistent donc dans cette inscription. En 2, la graphie grecque est simplement reproduite dans la forme latine : AI pour α⁷.

La transcription des autres voyelles et consonnes grecques n'appelle aucune remarque particulière, si ce n'est la perte totale, inévitable en transcription latine, des distinctions de quantité : O vaut pour omicron et oméga, E pour epsilon et êta.

Les quelques solutions graphiques attestées dans ces inscriptions montrent que le procédé de translittération du grec en latin n'a pas pour principe essentiel la substitution d'un signe latin à un signe grec; il s'agit plutôt de système de correspondances entre graphèmes des deux langues, le terme « graphème » désignant tout élément graphique ayant pour fonction la notation d'un phonème et étant constitué d'un caractère ou davantage.

En l'occurrence, on constate la substitution d'un signe latin à deux grecs (I pour ει, V pour ου), de deux latins à un grec (TH pour θ), de deux latins à deux grecs (AE pour αι, OE pour οι).

4. En ce qui concerne la nature du texte translittéré et la structure générale des inscriptions impliquées, il est permis de distinguer plusieurs types différents.

Dans une première catégorie se rangent deux inscriptions entièrement constituées d'un texte grec translittéré; il s'agit des numéros 6 et 9. Toutes les autres inscriptions mêlent texte grec et texte latin. Encore le n° 4 peut-il être rapproché des deux premières, la part du latin s'y réduisant à la suscription *D(is) M(anibus)*.

Parmi les autres inscriptions, celles qui contiennent les deux langues, il convient à nouveau de distinguer deux catégories. Dans l'une, les textes latin et grec sont, au point de vue syntaxique, clairement séparés (n° 3, 5, 7, 8, 10, 11, 12). La partie latine peut suivre la grecque (7), la précéder (3, 5, 8, 12) ou l'entourer (10, 11).

Dans les inscriptions appartenant à la troisième catégorie, les deux portions de texte sont plus étroitement liées : les quelques mots grecs translittérés sont syntaxiquement intégrés dans une phrase latine. C'est particulièrement clair dans l'inscription n° 13 : *Elpidius* est sujet de *χοιμάται*, *annulus* détermine *Elpidius*. La version latine de l'inscription n° 2 reprend la dédicace grecque et l'intègre, au même cas, à une formule latine (*sacrum*). Enfin le n° 1 constitue un cas tout à fait spécial, puisque l'inscription commence par un texte latin (en fait, deux nomenclatures), se poursuit par du grec translittéré et s'achève, *dans la même phrase*, par deux mots grecs non translittérés.

⁷ Dans l'inscription n° 9, la graphie est incomplète : PYGIZA = πυγίσα.

La répartition de nos treize exemples dans ces trois catégories est importante, car la présence d'un texte environnant et sa nature présentent un lien avec l'origine du procédé de translittération et sa raison d'être.

5. La catégorie où le phénomène est le plus facilement explicable est sans conteste la deuxième. Il s'agit presque exclusivement d'épithèques latines dont le texte est fondé sur des formulaires traditionnels et auxquelles quelques mots grecs ont été *ajoutés*. Seul fait exception le n° 8, qui, n'étant pas une épithèque mais un graffiti de Pompéi, doit être séparé de cette série.

Touchant leur nature, ces ajouts en langue grecque suscitent deux remarques importantes. En premier lieu, on notera, au point de vue de l'énonciation, que ces textes grecs entraînent l'irruption dans l'expression de la deuxième et, plus rarement, de la première personne. Après (ou avant) un texte latin où les personnages impliqués (le(s) défunt(s), le(s) dédicant(s)) sont mentionnés à la troisième personne, la courte phrase grecque ajoutée constitue une adresse directe du dédicant au(x) défunt(s) (n° 5, 7, 10, 11, 12) ou à lui-même (n° 3). Dans les cinq premières inscriptions concernées (2^e personne), la phrase se présente toujours comme un souhait du dédicant pour la vie posthume du défunt, une espèce de viatique destiné à le soutenir dans l'au-delà. La sentence grecque du n° 3 exprime l'attitude résignée du défunt face à son propre sort. J'examinerai, dans un premier temps, le texte de ces sentences, afin d'en déterminer la nature et d'expliquer leur présence en marge d'une épithèque latine. Rappelons qu'il s'agit des phrases suivantes (dans l'ordre des numéros énumérés ci-dessus) :

- a. δόλη σοι Ὡσειρις τὸ ψυχρὸν ὕδωρ;
- b. χαῖρε, ὑγίαινε;
- c. εὐψύχει θύγατερ, οὐδεὶς ἀθάνατος;
- d. εὐψύχει Νικαρέτη· οὐδεὶς ἀθάνατος;
- e. Εὐδόξει, εὐψύχει;
- f. ἐκ τῶν ἐμῶν πάντων τοῦτο ἐμόν.

Les phrases c. et d. ont le même schéma : le même texte avec variation du vocatif; l'impératif εὐψύχει se retrouve dans ces deux cas et dans la phrase e.

Les occurrences translittérées de ces quelques expressions ne sont pas isolées : elles apparaissent ailleurs, aussi bien dans des inscriptions entièrement grecques qu'à la suite de textes latins.

Ainsi, la première formule est attestée quatre fois sous la même forme, précédée ou non de l'impératif et du vocatif déjà évoqués : [Nῦν δ]ολή σοι Ὡσειρις τὸ ψυχρὸν ὕδωρ (VIDMAN, 462); [- - δόλη σοι Ὡσειρις τὸ

[ψυχ]ρὸν ὕδωρ (VIDMAN, 778); εὐψύχει, κυρία, καὶ δοί(η) σοὶ ὁ Ὑοσιρις τὸ ψυχρὸν ὕδωρ (*I.G.* XIV 1488 = MORETTI, 432 = VIDMAN, 459); εὐψύχει, κυρία· δοί(η) σοὶ ὁ Ὑοσιρις τὸ ψυχρὸν ὕδωρ (*I.G.* XIV 1782 = VIDMAN, 461). Le même souhait fut également exprimé sous une autre forme, avec l'une ou l'autre variation, légère ou importante : ψυχρὸν ὕδωρ δόη σοὶ ἄναξ ἐνέρων Αἰδωνεύς (*I.G.* XIV 1842 = MORETTI, 1269), εὐψύχει μετὰ τοῦ Ὑοσερίδος (*I.G.* XIV 2098 = VIDMAN, 463); ψυχῆ διψώση ψυχρὸν ὕδωρ μετὰδ[ό]ς (*I.G.* XIV 1890 = MORETTI, 1287).

Le motif de l'eau fraîche qui, dans ces souhaits, doit être dispensée au défunt par le dieux Osiris est bien connu : il appartient aux religions orientales (en l'occurrence l'égyptienne) et renvoie à la « fontaine de vie qui versait aux âmes altérées l'immortalité »⁸.

À ma connaissance, la version translittérée du n° 5 est la seule occurrence de cette phrase qui soit ajoutée à un texte latin.

La deuxième expression combine deux impératifs très fréquents dans les épitaphes grecques. Il s'agit de deux formules d'adieu, la seconde étant nuancée d'un souhait de bonne santé dans l'au-delà. Les occurrences de la première (χαῖρε) sont innombrables. Elle apparaît parfois seule à la suite d'une texte latin (p. ex. *I.G.* XIV 472, 959, 1455, 1479 (χαίρετε), 1871, 2381). Ὑγίαινε est attesté avec un texte latin en *I.G.* XIV 2528. On trouve, après un texte latin, la combinaison χαῖρε, ὕγίαινε en *I.G.* XIV 2527 et la combinaison de χαῖρε, εὐψύχει et ὕγίαινε en *I.G.* XIV 2526.

La troisième formule cumule deux éléments : l'impératif εὐψύχει et l'affirmation οὐδεις ἀθάνατος. Ces deux expressions sont fréquemment attestées dans les épitaphes en langue grecque, éventuellement avec un vocatif s'adressant au défunt : la première y apparaît indépendamment, la seconde semble être toujours associée à un impératif. Généralement, l'adresse complète figure à la fin du texte de l'épitaphe. Ci-dessous leurs emplois séparés et conjoints.

Εὐψύχει est employé seul (sans vocatif et sans οὐδεις ἀθάνατος), dans les inscriptions suivantes : *I.G.* XIV 1555, 1660, 1670, 1715, 1726, 1931; avec un vocatif (avant ou après le verbe) et, éventuellement l'âge du défunt, en *I.G.* XIV 767, 782, 839, 876, 1314, 1400, 1418a, 1509, 1552, 1554, 1576, 1594, 1633, 1730, 1823, 1840, 2022, 2387, 2451, 2531. Dans les inscriptions

⁸ Fr. CUMONT, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, 1929⁴, p. 94; cf., pour la mention d'Osiris, *ibid.*, p. 246, où l'auteur signale que ce motif oriental est à l'origine du *refrigerium* chrétien.

dont le numéro est imprimé ci-dessus en italique, le verbe grec, accompagné d'un vocatif, figure à la suite ou autour d'un texte latin⁹.

Quant à la phrase οὐδεις ἀθάνατος, elle est toujours associée à un impératif; d'autres verbes que εὐψυχέω, de sens identique ou comparable, sont également employés dans ce contexte¹⁰ (l'italique indique également la présence de la formule grecque à la suite d'un texte latin; dans la plupart des cas, un vocatif figure entre l'impératif et la sentence) :

εὐψύχει : *I.G. XIV 420, 910, 1353, 1531, 1536, 1560, 1634, 1699, 1806, 1984, 1997, 2009, 2118, 2342.*

θάρσει : *I.G. XIV 2187, 2277, 1614a.*

ἀμερίμνει : *I.G. XIV 513.*

εὐδαιμόνει : *I.G. XIV 1743*¹¹.

εὐθύμει : *I.G. XIV 2530*¹².

εὐτύχει : *T.A.M. III, 480*¹³.

⁹ P. ex. : *D. M. C. Licinio Midoni b(ene) m(erenti) Grania Epictesis fecit coniugi dulci(ssimo).* εὐψύχι, Μίδων· οὐδεις ἀθάνατος· καὶ ὁ Ἡρακλῆς ἀπέθανε. (*I.G. XIV 1806, Rome.*)

¹⁰ Le premier mot de la phrase grecque du n° 12, ΕΥΔΟΧΙ, n'est pas un impératif comme ΕΥΨΥΧΙ, mais le vocatif d'un Εὐδόξιος / *Eudoxius* qui devait être un autre nom du dédicataire, Marcus Aurelius Tato. Il est fréquent que le nom qui précède cet impératif diffère de celui de la nomenclature complète; il peut s'agir soit d'un *signum*, soit d'une appellation réservée aux membres d'une confrérie à laquelle appartenait le défunt. Cette habitude a pour conséquence la présence, à la fin de certaines inscriptions, de formes en -i qui doivent être interprétées dans le même sens. Ainsi, la forme ΕΥΔΡΟΜΙ, qui apparaît à quatre reprises de part et d'autre d'un texte latin en *C.I.L. V 5894* n'est pas la transcription d'un εὐδρόμει, impératif de εὐδρομέω, mais le vocatif de Εὐδρόμος (cf. L. ROBERT, *Bulletin épigraphique*, 1961, n° 848). De même, en *C.I.L. V 7380* : θάρσει, Εὐγένει = Εὐγένι, voc. de Εὐγένιος; en *I.G. XIV 2305* : Εὐχρώτι, vocatif de Εὐχρώτιον Cf. (L. ROBERT, *ibid.*); Εὐσέβι, εὐψύχι et Εὐσεβία, εὐμοίρι en *I.G. XIV 2387*; l'éditeur des *I.G.* (G. Kaibel) glose : « *uterque coniux Eusebiorum fuit sodalicii.* » Parfois le vocatif figure seul à la fin de l'inscription, sans verbe : *Aphoneto fratri Theodoro filio Achillaeus pater* Βελένι (*I.G. XIV 2341*, avec la glose « *initiatu8 Beleni sacris vel collegio Beleniorum adscriptus* »). Cf. également *I.G. XIV 2475* : Ἄρωμάτι; *I.G. XIV 2526* : Βενάγι; *I.G. XIV 2527* : Νικάσι.

¹¹ Cf. également L. ROBERT, *Études anatoliennes*, p. 308 : εὐδαιμόνει, Κουαρτείνε· οὐδεις ἀθάνατος.

¹² Cf. également *C.I.L. III 8899,5* (Dalmatie) : εὐθύμει, Ἀστέρει· πολλοὶ πρὸ σοῦ, πολλοὶ μετὰ σέ· οὐδεις ἀθάνατος.

¹³ Cf. également la variante ἀθάνατος μερόπων οὐδεις ἔφου dans une inscription métrique (*I.G. XIV 2001*).

Simple message de consolation pour Louis Robert¹⁴, la formule *θάρσει / εὐψύχει οὐδεις ἀθάνατος* a été étudiée par Marcel Simon¹⁵. Présente dans des épitaphes païennes, juives et chrétiennes, elle serait d'origine égyptienne et proviendrait, elle aussi, du culte d'Osiris; elle rappelle la nécessité de passer par l'épreuve qu'est la mort pour accéder à la vie éternelle (comme semble le signifier le développement *καὶ ὁ Ἑρακλῆς ἀπέθανε* de l'inscription *I.G. XIV 1806*; cf. la note n° 9).

Enfin, l'expression *ἐκ τῶν ἐμῶν πάντων τοῦτο ἐμόν* ne semble pas être attestée ailleurs. Son caractère formulaire n'est donc pas aussi net que celui des autres phrases translittérées. Quant à sa signification, une autre sentence attestée dans une inscription grecque (*I.G. XIV 1373*), manifestement apparentée, permet de l'éclairer: *Ἄλφιτος Ὀλυμπι(ο)ς ζῶν ἑαυτῷ ἐποίησα. ἐκ τῶν ἐμῶν τοῦτό μοι μόνον*. La phrase translittérée, très elliptique, doit donc signifier: « De tout ce qui [était] à moi, [seul] me [reste] ceci. »

6. De tout ce qui précède, on retiendra d'une part la portée religieuse, morale ou eschatologique de ces quelques formules, d'autre part leur présence assez fréquente, sous une forme graphique strictement grecque, à la suite d'épitaphes latines.

Le premier point indique à lui seul la cause de leur ajout à un formulaire latin tout à fait banal: le dédicant a tenu à personnaliser le texte qu'il dédiait en y laissant une trace de sa propre religion, qui, sans aucun doute, était également celle du défunt. Le recours à ces formules, qui n'étonne pas dans une inscription entièrement grecque, se comprend également dans les autres cas. L'ajout d'un texte grec à une épitaphe latine procède de la volonté du dédicant, mais il ne s'agit pas d'une improvisation personnelle, simplement destinée à enrichir un texte formulaire un peu froid par une touche plus directe (une adresse à la 2^e personne). Le message adressé au défunt est puisé dans le fonds formulaire des épitaphes grecques, en relation avec la pratique et les croyances religieuses d'origine orientale qui étaient celles du dédicant (et du défunt).

Si donc le texte ajouté revêt une forme grecque, c'est que les pratiques religieuses des dédicants avaient cette origine et que le rituel de celles-ci devait être formulé dans cette langue. On ne peut supposer que le mélange des deux langues dans une même inscription indique à coup sûr l'origine grecque du dédicant, soucieux d'enrichir par sa propre langue le formulaire trop

¹⁴ J. et L. ROBERT, *Revue des Études Grecques*, 63 (1950), p. 207.

¹⁵ Marcel SIMON, *Θάρσει οὐδεις ἀθάνατος. Étude de vocabulaire religieux*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 113 (1936), pp. 188–206.

impersonnel d'une inscription en langue latine que sa citoyenneté romaine l'aurait poussé à commander. Il suffit d'examiner le nom des personnages impliqués dans ces quelques documents pour voir que tous ne portent pas des *cognomina* d'origine grecque : cf. *Modia Crescentina*, *Flavius Iulianus* (n° 10), *M. Aurelius Felix*, *M. Aurelius Tato* (n° 12), *Annibonius* (n° 3); cf. également *Fabia Sperata* (n° 1).

Du second point, il est permis de conclure que nos inscriptions sont tout à fait assimilables aux inscriptions bilingues courantes, dont elles ne se distinguent que par une caractéristique supplémentaire. L'ajout d'une formule grecque à une épitaphe latine n'était pas rare et s'explique facilement. D'autre part, dès lors que les formules translittérées se retrouvent également dans d'autres inscriptions sous une forme graphique purement grecque, on est en droit de conclure qu'il n'y a pas de lien direct et exclusif entre la nature du texte impliqué et le fait qu'il soit translittéré. Il reste donc à élucider la raison du recours à ce procédé, en se fondant sur d'autres aspects de la question.

7. S'agissant d'épitaphes, on peut inférer que les inscriptions concernées ont été préparées et fabriquées dans des officines de gravure, et que le double texte choisi par le(s) dédicataire(s) a été disposé sur la pierre par un *ordinator*, celui-ci l'ayant tracé de telle manière que le graveur n'avait plus qu'à lui donner sa forme définitive¹⁶. C'est très certainement à cet *ordinator*, dont le rôle est intermédiaire entre la rédaction et la gravure, qu'il faut imputer la responsabilité du choix de caractères latins pour noter un texte purement grec.

Certes, rien n'exclut qu'un client, ignorant l'alphabet grec, soit à l'origine de la forme graphique donnée à la sentence grecque qu'il avait lui-même ajoutée au formulaire latin; peut-être, connaissant la formule grecque mais ne sachant pas l'écrire, l'a-t-il communiquée sous cette forme à l'*ordinator*. L'hypothèse précédente est cependant plus plausible : chargés de mettre en page et en forme le texte de l'inscription, certains *ordinatores* ont pu privilégier l'uniformité graphique du résultat gravé, au détriment de l'adéquation des signes utilisés aux langues transcrites. Peut-être, moins consciemment, ont-ils été emportés par leur élan, qui les aurait amenés à prolonger jusque dans le texte grec l'emploi de l'alphabet latin.

Enfin, une troisième explication me paraît intéressante : on sait que la dictée a pu, à l'occasion, jouer un rôle dans l'*ordinatio* d'inscriptions latines.

¹⁶ Cf. J. MALLON, *Pierres fautives*, dans *De l'écriture. Recueil d'études publiées de 1937 à 1981*, Paris, 1982, pp. 227-233; G. SUSINI, *Il lapicida romano*, Rome, 1968, p. 17-22 et 44-46.

C'est peut-être à la faveur d'une perception de ce type, purement acoustique, sans lecture d'un original, que les *ordinatores* ont, consciemment ou non, uniformisé la graphie de certains documents bilingues.

Si l'hypothèse qui impute à l'*ordinator* la responsabilité de la translittération est fondée, on peut considérer que les inscriptions translittérées examinées jusqu'à présent constituent une bonne illustration de la nature exacte du rôle de chacun des protagonistes intervenant dans la production d'une épitaphe : c'est le dédicant qui choisit le texte et l'enrichit, mais il n'influence pas nécessairement la fabrication et la gravure de l'inscription ; les choix liés à ces deux derniers aspects incombent essentiellement aux artisans de l'officine à laquelle il s'est adressé.

8. Il est ainsi possible de rendre compte d'une première série d'épitaphes bilingues (n° 3, 5, 7, 10, 11, 12) ; il reste à expliquer la translittération attestée dans les autres inscriptions entrant dans la liste arrêtée au début de cet article. Dans quelques cas, les caractéristiques du texte translittéré offrent suffisamment de similitudes avec celles des inscriptions précédentes pour autoriser une explication du même ordre.

Ainsi, dans l'inscription n° 2, le datif Ἀγαθῶι δαίμονι, qui figure seul sur une face de la pierre, est repris sur l'autre. Ne pouvant être correctement traduite, l'adresse au dieu a été intégrée telle quelle à la phrase latine. Cette opération a dû être facilitée par la relative « transparence » des deux désinences impliquées, qui présentent, pour l'œil, un aspect aussi latin que grec. On notera qu'il s'agit d'une dédicace : c'est sans doute, ici aussi, la nature religieuse du texte translittéré qui explique la nécessité de maintenir le texte grec sans le traduire, dans une version latine de l'offrande, qui ne présente par ailleurs aucune déviation par rapport à l'usage habituel.

Trois autres inscriptions se distinguent par un point commun assez important : il s'agit des n° 4, 8 et 9. La première est une signature de tuile, les deux autres des graffiti pompéiens. Pour aucun de ces trois cas, il n'est permis de supposer un processus de fabrication en plusieurs étapes, dont une *ordinatio* : l'auteur du texte et celui qui a tracé et, éventuellement, gravé les lettres sont, selon toute vraisemblance, une seule et même personne. C'est donc celle-ci qui a pris la décision de translittérer, au lieu de conserver l'alphabet grec.

D'un point de vue phonétique et graphématique, la forme que prend cette translittération pose problème dans le cas de la tuile (n° 6 : DIONISIOS COLOPONIOS EPOI). Deux éléments indiquent clairement qu'il s'agit d'un texte grec : la désinence -OS = -ος et le verbe final, ἐποίηι et non *fecit*. Cependant deux des graphèmes choisis pour noter les sons grecs se distinguent

par une trop faible précision phonétique : P pour φ et I pour υ. En bonne transcription, on aurait attendu PH et Y ; en ce qui concerne cette seconde graphie, la translittération aurait d'ailleurs pu favoriser son emploi, par simple reprise du signe grec. Ces deux graphies gardent en fait la trace d'une prononciation latine approximative des phonèmes grecs inconnus du latin : [p] pour [p^h] et [i] pour [ü]. Force est donc de conclure que le responsable du choix graphique ne prononçait pas correctement le grec ; peut-être même l'ignorait-il.

On notera par ailleurs que le personnage mentionné dans l'inscription semble, pour sa part, être d'origine grecque (Κολοφώνιος). La graphie générale du texte est donc paradoxale : si c'est Dionysios lui-même qui l'a tracé sur la tuile, sa propre prononciation devrait être mieux reflétée. Deux hypothèses peuvent constituer une esquisse de solution : soit Dionysios, ignorant la norme de transcription, a lui-même adapté le phonétisme grec à la prononciation et à la graphie latines ; soit un second personnage (un ouvrier de Dionysios ? un collègue ?), latinophone et piètre hellénophone, s'est vu confier la tâche de gravure. C'est d'ailleurs cette ignorance qui expliquerait le recours à la translittération.

Quant aux deux graffiti, le fait qu'ils aient été écrits directement appelle une réflexion du même ordre.

Le premier (n° 8) est bilingue : à une adresse formulée en latin (*Omnia munera uicisti*, « tu as remporté tous les combats ») fait suite une phrase grecque (τῶν ἑπτὰ θαυμάτων ἐστὶ). On peut s'interroger sur la nature du sujet du verbe ἐστὶ : s'agit-il de la victoire multiple du destinataire (« C'est une des sept merveilles [du monde] » ?) ; ou faut-il supposer que, par une légère erreur, une forme de 3^e personne s'est substituée à un εἶ (« tu es une des sept merveilles » ?). Dans cette dernière hypothèse, l'auteur du graffiti serait davantage latinophone qu'hellénophone (ce qui expliquerait la translittération), et la phrase grecque serait une espèce de proverbe grec dont il aurait eu connaissance. L'erreur de gravure qui apparaît dans la ligature (NT̂ pour PT) irait dans le même sens.

Le second graffiti n'est pas bilingue. Il se compose de deux mots de sens obscène (PUGIZA est mis pour πυγῖσαι, infinitif de πυγίζω). La graphie Z pour sigma semble être une graphie inverse hypercorrecte, s'étant la graphie et la prononciation populaires du zêta. Ce détail paraît, lui aussi, indiquer que l'auteur connaissait mieux le latin que le grec ; peut-être a-t-il recouru à cette langue en raison du rôle de « voile » qu'elle joue souvent dans l'illustration de ce genre de sujets.

9. L'inscription la plus problématique est certainement le n° 4. Pourquoi ce distique grec, simplement précédé d'un *D(is) M(anibus)*, est-il translittéré? Sans épiloguer sur les difficultés que présente la scansion du pentamètre (où une erreur au moins doit subsister), on notera que l'ouvrier qui s'est chargé des choix orthographiques possédait une connaissance assez développée du système de transcription du grec en latin : l'inscription mêle un cas de notation explicite d'une interaspiration (PARHODITAE) et une hypercorrection (EUTECHNON pour εὔτεκνον). Cette erreur indique probablement que ce personnage était latinophone : il s'est appliqué à translittérer systématiquement les sons ou les signes du grec, en ne se laissant aller qu'une seule fois à une interprétation excessive. Ces quelques faits induisent, comme pour tous les cas précédents, à imputer la décision de translittérer à l'*ordinator*. Quant au texte grec, il fut certainement choisi (et peut-être apporté) par un dédicant anonyme qui, lui, peut très bien avoir été d'origine grecque.

Les deux dernières inscriptions (1 et 13) possèdent un point commun marquant : il n'y a pas de solution de continuité entre les parties latine et grecque du texte. Ces cas ne sont pas uniques : l'insertion d'un syntagme grec dans une phrase latine (et non d'une phrase grecque dans un texte latin) s'observe ailleurs¹⁷.

La première appelle quelques remarques. Le texte latin se limite à un *D(is) M(anibus)* et à deux nomenclatures, l'une entièrement latine, l'autre contenant un *cognomen* d'origine grecque. Aucune désinence ne peut indiquer sans conteste la nature purement latine de ces formes : la finale *-is* de *Sallustis* peut tout aussi bien résulter de la syncope d'un *u* dans *Sallustius* que d'un *o* dans un Σαλλούστιος. Reste que les trois mots suivants sont bel et bien translittérés. C'est avec eux que commence la partie purement grecque du texte, qui se prolonge par une fin de phrase en caractères grecs : α(ὐ) τοῖς ἐπόησαν est mis là où l'on aurait attendu un *sibi fecerunt*. Le fait que la mention du *signum* ῥόδιος soit libellée en grec (ὁ καί et non *et*) est sans aucun doute lié à l'origine grecque du personnage impliqué (cf. son *cognomen Agathocles*). Sans être trop précis, on peut invoquer, à l'origine de la translittération de la première partie de ce texte grec, les conditions de sa transmission et de la rédaction de l'inscription : la précision du *signum* a sans doute été apportée sous une forme grecque par le dédicant lui-même, et c'est l'*ordinator* qui, ayant commencé son inscription en caractères latins, a

¹⁷ Cfr, p. ex., I.G. XIV 1711 = C.I.L. VI 20679 (Rome) : *D. M. S. Iuliae Severae* κ(υ)ρ(ι) (α) ἀγαθῆ *magni et rari in omnibus exemplis uitae suae feminae Severus Aug. lib. fecit* [...]; I.G. XIV 666 = C.I.L. I 1256 (Grande-Grèce) : *L. Manneius Q(uinti) medic(us) veivos fecit*, φύσει δὲ Μενεκράτης Δημητρίου Τραλλιανός, φυσικὸς οἰνοδόχης ζῶν ἐποίησεν. *Maxsuma Sadria S. f. bona proba frugei salve*.

d'abord conservé cette forme dans le tracé du texte grec, avant de se corriger en revenant aux signes appropriés. La forme que prend cette translittération peut aussi bien s'expliquer par une dictée (cf., notamment, la graphie *ae* pour α) que par une translittération à partir d'un original écrit en grec et lu par l'*ordinator* (cf., pour l'une et l'autre hypothèse, l'absence d'aspiration à l'initiale et après R). L'omission de l'upsilon dans $\alpha \langle \upsilon \rangle \tau ο ι ς$ plaide plutôt en faveur de la seconde.

Enfin, la dernière inscription, qui est chrétienne, présente, enchassée entre quelques mots latins, une expression grecque assez caractéristique du formulaire des épitaphes rédigées dans cette langue¹⁸. La combinaison de cette formule avec un nom d'origine grecque transcrit en latin et une mention d'âge sous une forme habituelle doit, ici aussi, s'expliquer par la langue du défunt et du dédicant, sans qu'il soit aisé de déterminer avec certitude la raison du recours à une seconde langue, en l'occurrence le latin. En tout état de cause, c'est, comme dans la plupart des autres inscriptions, la présence d'un texte latin, si court soit-il, avec le texte grec qui a certainement provoqué le phénomène de translittération.

10. Au terme de cet examen approfondi de 13 inscriptions, il est possible de conclure.

Les conditions exactes de l'insertion de ces morceaux de phrases grecques dans l'*ordinatio* sont variées. Certaines graphies plaident en faveur d'une translittération à partir d'un original rédigé en caractères grecs et lu par l'*ordinator* : dans O pour δ , dans RODIOS pour $\rho \acute{\omicron} \delta \iota \omicron \varsigma$, l'omission du signe H peut procéder d'une copie lettre à lettre d'un modèle grec; de même, l'insertion du signe X pour khi dans EVSPYXI, en lieu et place d'une graphie CH, s'expliquerait de la même manière (cf. également AI pour α dans DAIMONI). Par contre, d'autres indices, à commencer par le phénomène de translittération lui-même, induisent à supposer que, dans certains cas, le texte a pu être dicté à l'*ordinator* : ainsi, la graphie SP pour psi, typique de la prononciation latine, ou la graphie hypercorrecte de EVTECHNON.

En définitive, le recours au procédé de translittération trahit l'embaras, l'inadvertance, la distraction ou l'ignorance de certains ouvriers (singulièrement l'*ordinator*) devant la nécessité de noter des phrases et des vocables grecs dans les inscriptions qu'ils devaient mettre en forme. Il apparaît que ces artisans furent mis en difficulté par la nature particulière des commandes de certains clients, plus exigeants que d'autres, et désireux d'ajouter aux

¹⁸ Cfr. p. ex., *I.G.* XIV 946 : ἐνθάδε κεῖται Δωρεῖς, ἐν ἱρήνῃ κ[ολ]μησις αὐτ[ῆς]; *I.G.* XIV 2252 : Διδασκορος ναύκληρος ὠδὴ ἢ κυμίθη ἐν ἱρήνι...

formulaire latins courants — ou de leur substituer — des fragments plus ou moins personnels dont leur propre langue ou leur religion impliquaient qu'ils fussent formulés en grec. Les personnages qui sont à l'origine de ces documents, ouvriers spécialisés ou même simples particuliers (n° 6, 8 et 9), étaient vraisemblablement meilleurs latinophones qu'hellénophones; ils avaient toutefois une connaissance assez correcte du système de transcription de la langue grecque en latin (à une exception près, l'inscription n° 6).